



PROFESSIONS DE SANTÉ DE PREMIER RECOURS À SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU

Démographie, activité et recours

OCTOBRE 2021





AUTEURS

ORS Pays de la Loire (Sandrine David, Marie-Cécile Goupil, Marie Dalichampt, Dr Jean-François Buyck).

FINANCEMENT

Direction de la Santé publique de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, Agence régionale de la santé Pays de la Loire.

CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire (2021). Professions de santé de premier recours à Saint-Aignan-de-GrandLieu. Démographie, activité et recours. 12 p.

L'ORS Pays de la Loire autorise l'utilisation et la reproduction des résultats de cette étude sous réserve de la mention des sources, et de ne pas poursuivre une des finalités interdites du SNDS, mentionnées à l'Art. L. 1461-1 de la Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

ISBN : 978-2-36088-194-9 - ISBN NET : 978-2-36088-195-6

©Crédit Photo : Redpixel.pl / Shutterstock



Cette étude, réalisée par l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire, dresse un état des lieux de la démographie et l'activité des **médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes libéraux** exerçant à **Saint-Aignan-de-GrandLieu**, ainsi que du recours des Aignonais à ces professionnels de santé.

SOMMAIRE

1. Démographie des médecins généralistes libéraux	4
Effectifs, densités et APL	
Sexe et âge	
Modalités d'exercice	
Implantation des cabinets	
Mouvements	
2. Démographie des autres professions de santé libérales	6
Effectifs	
Densités et APL	
Sexe et âge	
Mode d'exercice	
3. Activité des médecins généralistes libéraux	8
Niveau d'activité, file active	
Visites à domicile	
Patientèle	
4. Activité des autres professions de santé libérales	9
Niveau d'activité, file active	
Patientèle	
5. Recours aux soins des habitants	10
Recours par professionnel de santé	
Recours aux services d'urgences	
Non-recours	
Médecin traitant	

Pour en savoir plus

Sont également disponibles sur www.orspaysdelaloire.com/publications :

- un état des lieux pour chacune des 23 autres communes de Nantes Métropole,
- un rapport analysant les données des 24 communes.



1 DÉMOGRAPHIE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU

EFFECTIFS, DENSITÉS ET APL

- ▶ Début 2021, 2 médecins généralistes exercent une activité libérale de premier recours à Saint-Aignan-de-GrandLieu.
- ▶ Entre fin 2016 et début 2021, l'effectif de médecins généralistes libéraux exerçant dans la commune est resté stable.

FIG.1 Effectifs, densités et accessibilités potentielles localisées (APL) des médecins généralistes libéraux

	St-Aignan-de-GdLieu	Nantes Métropole (NM)	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Effectif ¹ janv. 2021	2	601	592	50 643
Effectif ¹ déc. 2016	2	550	nc	nc
Densité ² 2021	52	97	80	79
Densité ² 2016	56	94	nc	nc
APL ³ 2019	4,1	4,8	3,6	3,9
APL ³ 2015	3,9	4,8	3,7	4,1

Sources : RPPS (ANS), RP (Insee), Sniiram, SNDS (Cnam) - Exploitation ORS
 1. Cf. encadré 1.
 2. Densité standardisée par le recours par âge aux soins de ville pour 100 000 habitants.
 3. APL médecins (tous âges) en nombre annuel moyen de consultations/visites par habitant (calculs Drees, cf. encadré 1).
 nc : non calculé.

- ▶ La densité (standardisée) s'élève en 2021 à 52 médecins pour 100 000 habitants, soit une valeur inférieure de plus 30 % à la moyenne nationale (79). Cette densité doit toutefois être considérée avec précaution en raison des limites de l'indicateur (encadré 1), et du décalage temporel entre l'année de considération des effectifs de médecins (2021) et celle des effectifs de population (2017).
- ▶ L'accessibilité moyenne aux médecins généralistes libéraux s'élève à 4,1 consultations (ou visites) par an et par habitant en 2019. Entre 2015 et 2019, cette accessibilité moyenne est restée stable.

SEXE ET ÂGE

- ▶ Parmi les 2 médecins généralistes libéraux en activité, on dénombre 2 hommes, âgés entre 55 et 59 ans.

FIG.2 Répartition des médecins généralistes libéraux par sexe et par classe d'âge (janvier 2021)

	Saint-Aignan-de-GrandLieu		Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
	Eff.	%			
Sexe					
Hommes	2	100%	43%	49%	57%
Femmes	0	0%	57%	51%	43%
Classe d'âge					
< 40 ans	0	0%	34%	32%	22%
40-54 ans	0	0%	29%	34%	18%
55-59 ans	2	100%	12%	11%	14%
60 ans et plus	0	0%	25%	23%	36%

Sources : RPPS (ANS), SNDS (Cnam) - Exploitation ORS

MODALITÉS D'EXERCICE

- ▶ Les 2 médecins exercent en secteur 1, c'est-à-dire qu'ils appliquent les tarifs conventionnels de l'assurance maladie.
- ▶ Ils ont un mode d'exercice exclusivement libéral.
- ▶ Ces 2 médecins exercent à la même adresse postale, et sont donc susceptibles d'être installés en groupe.
- ▶ On dénombre au total 1 cabinet¹ sur la commune dit de groupe.

FIG.3 Secteur conventionnel, mode d'exercice, installation en groupe des médecins généralistes libéraux (janvier 2021)

	Saint-Aignan-de-GrandLieu		Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
	Eff.	%			
Mode d'exercice					
Libéral exclusif	2	100%	95%	94%	93%
Libéral et salarié	0	0%	5%	6%	7%
Secteur conventionnel					
Secteur 1	2	100%	97%	98%	95%
Secteur 2	0	0%	2%	1%	4%
Non conventionné	0	0%	1%	1%	1%
Exercice avec un autre méd. généraliste¹	2	100%	82%	nc	nc

Sources : RPPS (ANS), Ameli (Cnam), SNDS (Cnam) - Exploitation ORS
 1. Exerce à la même adresse postale qu'un autre médecin généraliste.
 nc : non calculé.

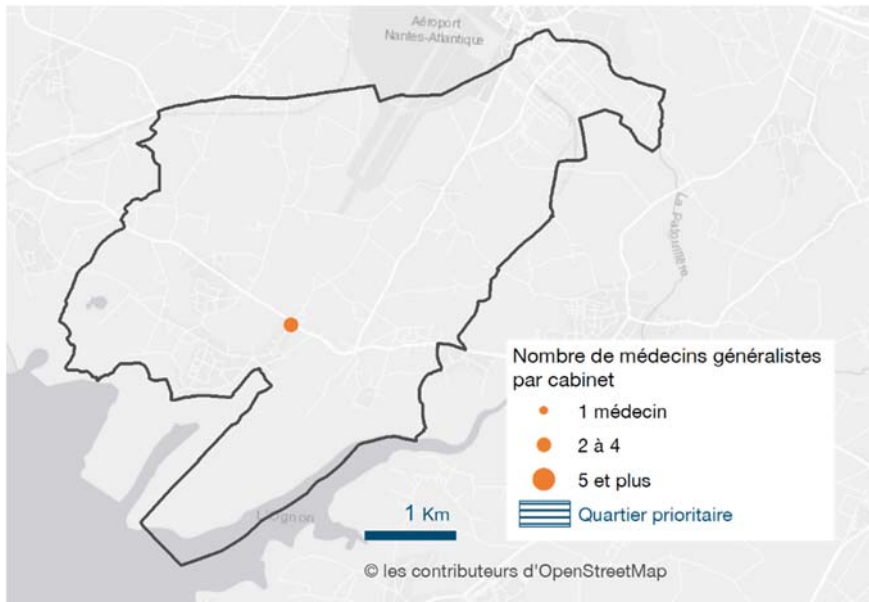
¹ Dénombrement établi à partir de l'adresse postale d'activité du médecin généraliste.



IMPLANTATION DES CABINETS

► Les cabinets de médecins généralistes sont situés au centre de la ville.

FIG.4 Implantation des cabinets des médecins généralistes libéraux (janvier 2021)



Source : RPPS (ANS), Exploitation ORS
Champ : hors médecins avec mode d'exercice particulier (encadré 1).

MOUVEMENTS

► Entre décembre 2016 et janvier 2021, aucun mouvement de médecins n'est observé sur la commune de Saint-Aignan-de-GrandLieu.

FIG.5 Synthèse des mouvements entre décembre 2016 et janvier 2021

Situation 2021	Situation 2016		Total
	Installé à Saint-Aignan-de-GrandLieu	Non installé à Saint-Aignan-de-GrandLieu	
Installé à Saint-Aignan-de-GrandLieu	2	0	2
Non installé à Saint-Aignan-de-GrandLieu	0		
Total	2		

Source : RPPS (ANS) - Exploitation ORS

Encadré 1. Démographie des médecins généralistes libéraux. Éléments de méthode, définitions

Les effectifs de **médecins généralistes libéraux** présentés dans ce document pour les échelons de Saint-Aignan-de-GrandLieu, Nantes Métropole (NM) et Loire-Atlantique (hors NM) sont issus des données du Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) extraites à la date du 6 janvier 2021 et du 14 décembre 2016. Ces données ont été consolidées et enrichies par des données de l'assurance maladie (secteur de conventionnement, mode d'exercice particulier). Les effectifs ici présentés ne prennent pas en compte les médecins généralistes libéraux ayant un mode d'exercice particulier (MEP), ni ceux pratiquant des soins spécifiques (acupuncture, angiologie... ; cf. précisions dans le rapport "Professions de santé de premier recours à Nantes Métropole").

Par souci de simplification, le terme "mode d'exercice particulier" concerne pour cette étude l'ensemble des praticiens exclus des analyses, et couvre donc un champ plus large que celui désigné sous ce même terme par l'assurance maladie.

Les données concernant la France métropolitaine sont quant à elles issues d'une exploitation des données du répertoire des professions de santé (DA_PRA_R) de l'assurance maladie en janvier 2021, disponible dans le SNDS (hors médecins ayant déclaré un mode d'exercice particulier).

Accessibilité potentielle localisée (APL) : indicateur qui prend en compte à la fois l'offre à partir du niveau d'activité des médecins (généralistes libéraux et salariés des centres de santé), et les besoins en fonction de l'âge de la population, tout en considérant la situation de la commune mais aussi celle des communes environnantes. Elle s'exprime en nombre moyen de consultations (ou visites) accessibles par an et par habitant.

Densité standardisée (ou corrigée de l'effet âge) : rapport entre un nombre de médecins et une population "fictive" dite standardisée. Cette population est calculée en affectant un poids à chaque tranche d'âge en fonction de sa consommation de soins en médecine de ville. *Limites de l'indicateur : il considère les limites administratives comme échantillons. Il ne prend pas en compte le niveau d'activité des praticiens.*

MEP : Mode d'exercice particulier.

Secteur conventionnel : un médecin conventionné de secteur 1 applique les tarifs fixés par convention avec l'assurance maladie.

Un médecin conventionné de secteur 2 pratique des honoraires libres. Il est, en effet, autorisé à pratiquer des dépassements d'honoraires avec "tact et mesure". Le montant du dépassement n'est pas remboursé par l'assurance maladie.

Les médecins non-conventionnés n'ont pas signé la convention médicale. Ils pratiquent des tarifs totalement libres. Le remboursement est fortement minoré lorsque l'assuré les consulte.



2 DÉMOGRAPHIE DES AUTRES PROFESSIONS DE SANTÉ LIBÉRALES / SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU

EFFECTIFS

► Début 2021, 1 chirurgien-dentiste, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 2 infirmiers et 1 orthophoniste exercent une activité libérale à Saint-Aignan-de-GrandLieu. Aucune sage-femme n'est installée.

► Entre janvier 2017 et janvier 2021, les effectifs de professionnels sont restés stables, sauf pour les chirurgiens-dentistes pour lesquels on compte 2 professionnels en moins.

DENSITÉS ET APL

► Les densités des professions de santé libérales sont inférieures aux moyennes nationales :

- 50 % pour les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes, - 60 % pour les infirmiers et
- 20 % pour les orthophonistes.

► Si l'on considère l'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL, encadré 2), indicateur plus fin que la densité car il prend en compte le niveau d'activité des professionnels et la situation des communes environnantes, un constat comparable est retrouvé pour les infirmiers (- 57 % par rapport à la moyenne nationale). L'accessibilité aux masseurs-kinésithérapeutes est par contre relativement proche de la moyenne nationale. S'agissant des sages-femmes, leur accessibilité est supérieure d'environ 30 % à la moyenne nationale.

FIG.6 Effectifs, densités et accessibilités potentielles localisées (APL) des chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes et orthophonistes libéraux

	St-Aignan-de-GrandLieu	Nantes Métropole (NM)	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Chirurgiens-dentistes¹				
Effectif janv. 2021	1	415	403	33 126
Effectif janv. 2017	3	401	367	-
Évolution effectif	- 67%	+ 3%	+ 10%	-
Densité ² 2021	27	71	56	54
Densité 2017	80	68	51	-
Sages-femmes				
Effectif janv. 2021	0	88	79	6 619
Effectif janv. 2017	0	70	65	-
Évolution effectif	-	+ 26%	+ 22%	-
Densité 2021	0	37	31	29
Densité 2017	0	29	26	-
APL ³ 2019	22	23	19	17
APL 2016	22	22	18	15
Masseurs-kinésithérapeutes				
Effectif janv. 2021	2	1 028	751	69 240
Effectif janv. 2017	2	815	644	-
Évolution effectif	+0%	+ 26%	+ 17%	-
Densité 2021	62	192	117	125
Densité 2017	62	152	101	-
APL 2019	97	143	85	104
APL 2016	79	120	80	95
Infirmiers				
Effectif janv. 2021	2	456	677	95 828
Effectif janv. 2017	2	389	593	-
Évolution effectif	+0%	+ 17%	+ 14%	-
Densité 2021	106	136	166	266
Densité 2017	106	116	145	-
APL 2019	63	73	88	147
APL 2016	59	68	83	135
Orthophonistes				
Effectif janv. 2021	1	314	319	19 862
Effectif janv. 2017	1	268	269	-
Évolution effectif	+0%	+ 17%	+ 19%	-
Densité 2021	24	48	41	30
Densité 2017	24	41	34	-

Sources : SNDS (Cnam), RP (Insee) - Exploitation ORS
 Champ : professionnels ayant un cabinet principal ou secondaire sur le territoire.
 1. Hors spécialistes en orthodontie (ODF).
 2. Densité standardisée par le recours par âge aux soins de ville pour 100 000 habitants / 100 000 femmes de 15 ans et plus pour les sages-femmes.
 3. Accessibilité potentielle localisée (APL) en ETP pour 100 000 habitants ou femmes (calculs Drees, cf. encadré 2).



SEXE ET ÂGE

- L'ensemble des professionnels de santé libéraux en exercice sur la commune sont des femmes.
- Parmi les deux infirmiers en exercice, un est âgé de moins de 40 ans, et l'autre est âgé de 60 ans et plus et est donc susceptible de cesser son activité dans les prochaines années.
Les autres professionnels de santé ont entre 40 et 59 ans.

MODE D'EXERCICE

- Ces professionnels de santé ont un mode d'exercice exclusivement libéral.

FIG.7 Répartition des professionnels de santé libéraux par classe d'âge et par sexe (janvier 2021)

	Saint-Aignan-de-GrandLieu		Nantes Métrop.	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
	Eff.	%			
Chirurgiens-dentistes¹					
Hommes	0	0%	47%	51%	55%
Femmes	1	100%	53%	49%	45%
< 40 ans	0	0%	40%	42%	34%
40-54 ans	1	100%	32%	30%	30%
55-59 ans	0	0%	11%	9%	13%
60 ans et plus	0	0%	17%	18%	23%
Sages-femmes					
Hommes	-	-	2%	3%	3%
Femmes	-	-	98%	97%	97%
< 40 ans	-	-	41%	49%	48%
40-54 ans	-	-	39%	35%	35%
55-59 ans	-	-	13%	13%	10%
60 ans et plus	-	-	8%	3%	8%
Masseurs-kinésithérapeutes					
Hommes	0	0%	50%	49%	52%
Femmes	2	100%	50%	51%	48%
< 40 ans	0	0%	61%	45%	50%
40-54 ans	1	50%	26%	37%	32%
55-59 ans	1	50%	6%	10%	8%
60 ans et plus	0	0%	7%	9%	10%
Infirmiers					
Hommes	0	0%	19%	15%	17%
Femmes	2	100%	81%	85%	83%
< 40 ans	1	50%	36%	30%	29%
40-54 ans	0	0%	48%	49%	47%
55-59 ans	0	0%	9%	14%	12%
60 ans et plus	1	50%	7%	8%	11%
Orthophonistes					
Hommes	0	0%	1%	1%	3%
Femmes	1	100%	99%	99%	97%
< 40 ans	0	0%	54%	53%	47%
40-54 ans	1	100%	36%	34%	34%
55-59 ans	0	0%	5%	6%	9%
60 ans et plus	0	0%	5%	7%	10%

Source : SNDS (Cnam) - Exploitation ORS

Champ : professionnels ayant un cabinet principal ou secondaire sur le territoire.

1. Hors spécialistes en orthodontie (ODF).

Encadré 2. Démographie des autres professions de santé libérales. Éléments de méthode et définitions

Les données concernant les **chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes libéraux** sont issues d'une exploitation par l'ORS du référentiel des professions de santé de l'assurance maladie (DA_PRA_R), accessible à partir du Système national des données de santé (SNDS). Sont pris en compte les professionnels de santé libéraux présents en janvier 2017 et 2021 dans ce référentiel, ces professionnels étant dénombrés au lieu d'implantation de leur cabinet principal ou secondaire.

Accessibilité potentielle localisée (APL) : indicateur qui prend en compte à la fois l'offre à partir du niveau d'activité des professionnels libéraux (et ceux salariés des centres de santé pour les infirmiers), et les besoins en fonction de l'âge de la population, tout en considérant la situation de la commune mais aussi celle des communes environnantes. Elle s'exprime en nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants (pour 100 000 femmes pour l'APL sages-femmes). Cet indicateur est disponible pour les sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers.

Densité standardisée (ou corrigée de l'effet âge) : rapport entre un nombre de professionnels et une population "fictive" dite standardisée. Cette population est calculée en affectant un poids à chaque tranche d'âge en fonction de sa consommation de soins de ville. *Principales limites de l'indicateur : il considère les limites administratives comme étanches. Il ne prend pas en compte le niveau d'activité des professionnels.*



3 ACTIVITÉ DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU

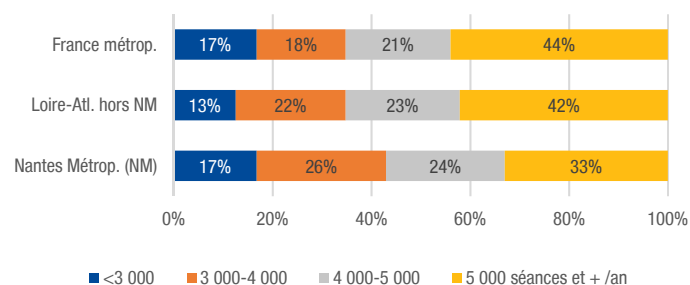
Les données présentées ci-après concernent l'activité des médecins généralistes libéraux au cours de l'année 2019. Pour des raisons de secret statistique, ces données ne sont pas déclinées pour les médecins exerçant à Saint-Aignan-de-GrandLieu car leur effectif est inférieur à 5. Les commentaires, graphiques et tableaux figurant ci-dessous traitent donc uniquement de la situation globale observée à l'échelle de Nantes Métropole.

NIVEAU D'ACTIVITÉ, FILE ACTIVE

► 17 % des médecins généralistes libéraux exerçant sur **Nantes Métropole** (hors MEP) réalisent moins de 3 000 séances par an, 26 % entre 3 000 et 4 000, 24 % entre 4 000 et 5 000, et 33 % réalisent 5 000 séances et plus par an (encadré 3).

► En moyenne, les praticiens de l'**agglomération nantaise** réalisent 4 440 séances par an et prennent en charge 1 580 patients différents par an. Ces moyennes sont respectivement inférieures de 11 % et de 7 % à celles observées au plan national.

FIG.8 Répartition des médecins généralistes libéraux selon leur niveau d'activité (2019)



Source : DCIR-SNDS, Exploitation ORS
Champ : hors MEP, y compris activité mixte, hors activité en Ehpad avec tarif global de soins.

VISITES À DOMICILE

► Parmi l'ensemble des séances réalisées par les médecins généralistes de la **métropole nantaise** en 2019, 4 % sont des visites à domicile. Cette proportion atteint 17 % si l'on considère les séances réalisées auprès des personnes âgées de 75 ans et plus (hors résidents en Ehpad). La part des visites à domicile dans l'activité des médecins de l'agglomération est inférieure à la moyenne nationale, que l'on considère les séances réalisées auprès de la population "tous âges" (3,9 % vs 7,5 %) ou celles auprès des personnes âgées de 75 ans et plus (17 % vs 27 %).

FIG.9 Activité des médecins généralistes libéraux (2019)

	Saint-Aignan-de-GrandLieu	Nantes Métrop. (NM)	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Nombre moyen de séances ¹ par an	nc	4 440	4 820	4 970
Nombre moyen de patients (différents) pris en charge par an	nc	1 580	1 750	1 700
Part des visites à domicile parmi l'ensemble des séances réalisées ²	nc	3,9%	4,4%	7,5%
Part des visites à domicile parmi l'ensemble des séances réalisées auprès de patients âgés de 75 ans ou plus ³	nc	17%	18%	27%
Part des séances réalisées auprès de patients résidant dans la commune d'exercice du médecin	nc	64%	53%	49%
Part des séances réalisées auprès de patients pour lesquels le praticien est leur médecin traitant	nc	81%	83%	77%

Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
Champ : hors MEP, y compris activité mixte, hors activité en Ehpad avec tarif global de soins, cf. précisions encadré 3.

1. Séance : prise en charge d'un patient par un médecin, un jour donné. Au cours d'une séance, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés.

2. Y compris visites auprès de patients résidant en Ehpad (avec tarif partiel de soins).

3. Hors personnes résidant en Ehpad (avec tarif partiel de soins).

nc : non calculé car effectif de professionnels < 5 (cf. précisions encadré 3).

PATIENTÈLE

► Les deux tiers des séances réalisées par les médecins généralistes de **Nantes Métropole** sont effectuées auprès de patients résidant dans l'agglomération.

► 81 % des séances réalisées par les médecins généralistes de la métropole nantaise concernent des patients dont ils sont le médecin traitant (77 % en France).

Encadré 3. Activité des médecins généralistes libéraux. Éléments de méthode et définitions

Les données d'activité concernant les médecins généralistes libéraux sont issues d'une exploitation des données du SNDS (DCIR).

Ont été sélectionnés les médecins généralistes libéraux ayant une activité libérale exclusive ou mixte (hors MEP), actifs au moins 10 mois en 2019 et ayant réalisé dans l'année entre 251 et 12 999 actes.

Concernant le dénombrement des séances, ne sont pas prises en compte celles réalisées auprès de résidents d'Ehpad avec tarif global de soins car ces données ne sont pas disponibles dans le SNDS (soit 10 des 59 Ehpad situés sur l'agglomération nantaise).

Une **séance** correspond à la prise en charge d'un patient par un médecin, un jour donné. Lors de cette prise en charge, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés par le praticien. Si un même patient consulte le même praticien plusieurs fois le même jour, une seule prise en charge est comptabilisée.

En cas d'activité sur plusieurs cabinets, l'ensemble de l'activité du médecin est comptabilisée au niveau du cabinet principal. Et en cas de remplacement, l'activité du praticien remplaçant est comptabilisée au niveau du médecin remplacé.

La commune de résidence du patient correspond à celle connue par l'assurance maladie au moment du soin. Certains changements d'adresse ne sont pas systématiquement transmis par les bénéficiaires et donc connus de l'assurance maladie, c'est notamment le cas chez les étudiants et jeunes actifs.



4 ACTIVITÉ DES AUTRES PROFESSIONS DE SANTÉ LIBÉRALES / SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU

Les données présentées ci-après concernent l'activité des chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes libéraux au cours de l'année 2019. Pour des raisons de secret statistique, ces données ne sont pas déclinées pour les professionnels exerçant à Saint-Aignan-de-GrandLieu car leur effectif est inférieur à 5 dans chacune des catégories de professions étudiées. Les commentaires et tableaux figurant ci-dessous traitent donc uniquement de la situation globale observée à l'échelle de Nantes Métropole.

NIVEAU D'ACTIVITÉ, FILE ACTIVE

- Les **chirurgiens-dentistes** libéraux (hors orthodontistes) exerçant dans l'**agglomération** réalisent en moyenne 1 780 séances par an (1 760 en France). Ils prennent en charge en moyenne 940 patients différents par an, soit une moyenne supérieure à celle observée au plan national (870, encadré 4).
- Les **sages-femmes** installées dans la **métropole nantaise** réalisent en moyenne 1 930 séances par an et leur file active s'élève en moyenne à 480 patients par an, soit des moyennes respectivement supérieures à celles observées au plan national (1 810 et 400).
- Concernant les **masseurs-kinésithérapeutes de la métropole**, en moyenne, ils réalisent 3 360 séances et prennent en charge 250 patients au cours d'une année. S'ils prennent en charge en moyenne autant de patients, ils réalisent en moyenne moins de séances qu'au plan national (4 170 séances).

- S'agissant des **infirmiers** exerçant à **Nantes Métropole**, ils effectuent en moyenne 4 520 séances par an et prennent en charge en moyenne 340 patients par an. Ces moyennes sont supérieures à celles observées au plan national (4 360, 250). 19 % des séances réalisées par les infirmiers de l'agglomération comprennent au moins un acte infirmier de soins² (soins de nursing/"toilettes", transferts lit/chaise...). Cette proportion est deux fois inférieure à la moyenne nationale (37 %).
- Les **orthophonistes** exerçant à **Nantes Métropole** prennent en charge en moyenne 80 patients distincts au cours d'une année, soit une moyenne comparable à celle observée au plan national. Le nombre moyen de séances réalisées par an (1 500) est par contre inférieur de plus de 10 % à celui observé en France (1 730).

FIG.10 Nombre annuel moyen de séances¹ réalisées et de patients différents pris en charge par profession de santé (2019)

	Nombre annuel moyen de séances				Nombre annuel moyen de patients différents pris en charge			
	Saint-Aignan-de-GdLieu	Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.	Saint-Aignan-de-GdLieu	Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Chirurgiens-dentistes ²	nc	1 780	2 000	1 760	nc	940	1 010	870
Sages-femmes	-	1 930	1 770	1 810	-	480	370	400
Masseurs-kinésithérapeutes	nc	3 360	3 680	4 170	nc	250	240	240
Infirmiers	nc	4 520	4 910	4 360	nc	340	420	250
<i>dont : avec un acte AIS (soins de nursing)</i>	nc	19%	21%	37%	-	-	-	-
Orthophonistes	nc	1 500	1 610	1 730	nc	80	80	80

Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS / Champ : y compris activité mixte, hors activité en Ehpad avec tarif global de soins, cf. précisions encadré 4.

1. Une séance correspond à la prise en charge d'un patient à une date donnée. Au cours d'une séance, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés.

2. Hors spécialistes en orthodontie (ODF).

nc : non calculé car effectif de professionnels < 5 (cf. précisions encadré 4).

PATIENTÈLE

- Plus de 80 % des séances réalisées par les infirmiers libéraux exerçant à **Nantes Métropole** sont effectuées auprès de patients qui résident dans la commune d'exercice de l'infirmier. Cette proportion atteint environ 70 % pour les séances réalisées par les orthophonistes et les masseurs-kinésithérapeutes, et plus de 50 % pour celles des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes.

FIG.11 Proportion des séances réalisées auprès de patients résidant dans la commune d'exercice du professionnel de santé (2019)

	Saint-Aignan-de-GdLieu	Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Chirurgiens-dentistes	nc	57%	43%	37%
Sages-femmes	-	53%	34%	35%
Masseurs-kiné.	nc	67%	56%	50%
Infirmiers	nc	84%	73%	61%
Orthophonistes	nc	73%	47%	45%

Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS

Lecture : 57 % des séances réalisées par les chirurgiens-dentistes libéraux installés à Nantes Métropole sont effectuées auprès de patients résidant dans la commune d'exercice du chirurgien-dentiste.

nc : non calculé car effectif de professionnels < 5 (cf. précisions encadré 4).

Encadré 4. Activité des autres professions de santé libérales. Éléments de méthode

Ces données d'activité sont issues d'une exploitation des données du SNDS (DCIR). Ont été sélectionnés les professionnels de santé ayant une activité libérale exclusive ou mixte, actifs au moins 10 mois en 2019, et ayant réalisé dans l'année un minimum de 250 actes et un maximum d'actes fixé à : 6 470 pour les chirurgiens-dentistes, 4 700 pour les sages-femmes, 11 200 pour les masseurs-kinésithérapeutes, 15 000 pour les infirmiers et 4 100 pour les orthophonistes.

Concernant le dénombrement des séances, ne sont pas prises en compte celles réalisées auprès de résidents d'Ehpad avec tarif global de soins car ces données ne sont pas disponibles dans le SNDS (soit 10 des 59 Ehpad situés sur l'agglomération nantaise).

Une **séance** correspond à la prise en charge d'un patient par un professionnel, un jour donné. Lors de cette prise en charge, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés par le professionnel. Si un même patient consulte le même professionnel plusieurs fois le même jour, une seule prise en charge est comptabilisée.

En cas d'activité sur plusieurs cabinets, l'ensemble de l'activité du professionnel est comptabilisée au niveau du cabinet principal. Et en cas de remplacement, l'activité du remplaçant est comptabilisée au niveau du professionnel remplacé.

La commune de résidence du patient correspond à celle connue par l'assurance maladie au moment du soin. Certains changements d'adresse ne sont pas systématiquement transmis par les bénéficiaires et donc connus de l'assurance maladie, c'est notamment le cas chez les étudiants et jeunes actifs.

² Actes côtés AIS.



5 RECOURS AUX SOINS DES HABITANTS SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU

Les données présentées ci-après concernent les recours aux soins des Aignonais, quelle que soit la commune d'exercice du professionnel de santé. Selon l'indicateur, elles portent sur les recours aux soins de ville (intégrant les recours en secteur libéral, centres de santé, services de Protection maternelle infantile (PMI), et le cas échéant en consultations externes en hôpital public) ou uniquement sur les recours aux professionnels de santé libéraux (encadré 5).

RECOURS PAR PROFESSIONNEL DE SANTÉ

- ▶ 88 % des Aignonais ont consulté au moins une fois au cours de l'année 2019 un médecin généraliste³, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (83 %).
Le recours à un médecin généraliste en dehors de l'ouverture des cabinets médicaux, c'est-à-dire la nuit, le week-end ou les jours fériés, est proche dans la population aignanaise (6,4 %) de la moyenne nationale (7,1 %).
- ▶ Des taux supérieurs à la moyenne nationale sont observés pour le recours dans l'année à un chirurgien-dentiste (47 % des Aignonais sont concernés vs 41 % en France), à un masseur-kinésithérapeute (19 % vs 15 %) et à un orthophoniste pour les enfants de moins de 15 ans (11,6 % vs 8,6 %).
Par contre, le recours dans l'année à un infirmier dans la population aignanaise est plus faible qu'en France (16 % vs 19 %). Le recours à une sage-femme pour les femmes de 15-54 ans est proche de la moyenne nationale (11 %).

FIG.12 Proportion¹ de personnes ayant eu recours au moins une fois dans l'année (2019)

	Saint-Aignan-de-GrandLieu	Nantes Métrop. (NM)	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Médecin généraliste ²	88%	85%	86%	83%
Médecin généraliste la nuit, le week-end ou jour férié ^{2,3}	6,4%	10,6%	6,5%	7,1%
Chirurgien-dentiste ⁴	47%	46%	45%	41%
Infirmier ⁵	16%	15%	22%	19%
Masseur-kinésithérapeute	19%	19%	16%	15%
Sage-femme (parmi les femmes de 15-54 ans)	10,8%	9,9%	12,2%	11,1%
Orthophoniste (parmi les moins de 15 ans)	11,6%	10,9%	10,8%	8,6%

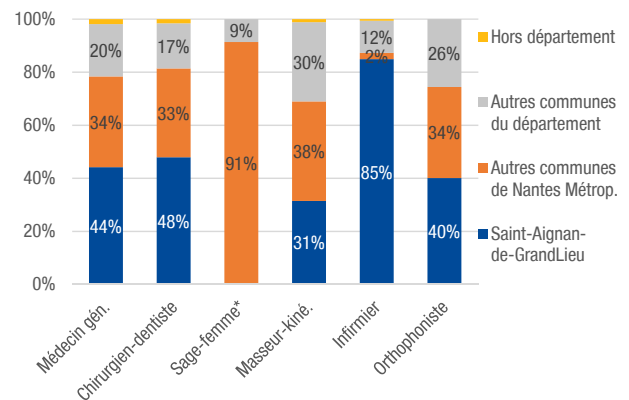
Source : DCIR/PMSI-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
Champ : recours en secteur libéral, centres de santé, centres mutualistes, consultations externes (hôpitaux publics), service de PMI ; cf. précisions encadré 5.
Lecture : 88 % des Aignonais ont eu recours au moins une fois dans l'année 2019 à un médecin généraliste.

- Proportions standardisées sur l'âge, sauf recours à un orthophoniste.
- Y compris modes d'exercice particulier (SOS médecins, acupuncture, homéopathie...).
- Nuit (entre 20h et 8h), week-end (samedi après-midi, dimanche). Hors consultations externes.
- Hors spécialistes de l'orthodontie faciale.
- Hors actes réalisés en laboratoire d'analyses médicales par des infirmiers salariés.

³ En secteur libéral, centre de santé, consultations externes ou en service de PMI

- ▶ Les Aignonais recourent assez majoritairement aux professionnels de santé installés sur la commune.
En 2019, 44 % des recours aux médecins généralistes libéraux des Aignonais ont lieu auprès de praticiens installés à Saint-Aignan-de-GrandLieu. Cette proportion s'élève à 48 % pour les recours aux chirurgiens-dentistes, 31 % pour les recours aux masseurs-kinésithérapeutes, 85 % aux infirmiers et 40 % aux orthophonistes libéraux.

FIG.13 Répartition des recours des Aignonais aux professionnels de santé libéraux selon la commune d'exercice du professionnel de santé (2019)



Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
Lecture : 44 % des recours des Aignonais aux médecins généralistes libéraux ont lieu auprès de praticiens exerçant à Saint-Aignan-de-GrandLieu, 34 % auprès de praticiens exerçant dans une autre commune de Nantes Métropole, 20 % auprès de praticiens exerçant dans une commune de Loire-Atlantique n'appartenant pas à Nantes Métropole et 2 % auprès de praticiens n'exerçant pas en Loire-Atlantique.
*Recours des femmes de 15-54 ans.



RECOURS AUX SERVICES D'URGENCES

► 13 % des Aignonais ont eu recours au moins une fois au cours de l'année 2019 aux services d'accueil des urgences ou de soins critiques⁴. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (19 %).

La grande majorité de ces recours n'ont pas donné lieu à une hospitalisation. Ainsi, 10 % des Aignonais ont eu au moins un recours dans l'année aux services d'urgences non suivi d'une hospitalisation, et 4 % ont eu un recours suivi d'une hospitalisation (respectivement 16 % et 5 % en France).

FIG.14 Recours aux services d'accueil des urgences ou de soins critiques dans l'année¹ (2019)

	Saint-Aignan-de-GrandLieu	Nantes Métrop.	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Au moins un recours	13%	13%	14%	19%
<i>dont : au moins un recours au service d'accueil des urgences, non suivi d'une hospitalisation</i>	10%	11%	10%	16%
<i>dont : au moins un recours avec hospitalisation</i>	4,0%	3,6%	4,3%	4,7%

Source : DCIR/PMSI-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
 Champ : recours au service d'accueil d'urgences, hospitalisations directes en services de réanimation ou de soins intensifs (sans passage par les urgences).
 Lecture : 10 % des Aignonais ont eu au moins un recours dans l'année à un service d'accueil d'urgences qui n'a pas été suivi d'une hospitalisation.
 1. Proportions standardisées sur l'âge.

NON-RECOURS

► Environ 2 % des Aignonais n'ont pas eu de recours à un médecin généraliste pendant trois années consécutives (2017 à 2019). Ce taux est inférieur à la moyenne nationale.

► Le taux de non-recours à un chirurgien-dentiste pendant une période de trois ans atteint 25 % dans la population aignanaise. Ce taux, particulièrement élevé, est inférieur de 8 points à la moyenne nationale (33 %).

► 26 % des Aignanaïses, âgées de 15 à 74 ans, n'ont pas eu pendant trois ans de recours à des soins gynécologiques (25 % en France), c'est-à-dire n'ont pas consulté de gynécologue, de sage-femme, et ni de médecin généraliste pour un motif en lien avec un suivi gynécologique (encadré 5).

FIG.15 Proportion¹ de personnes n'ayant pas eu de recours à des soins pendant trois années consécutives (2017-2019)

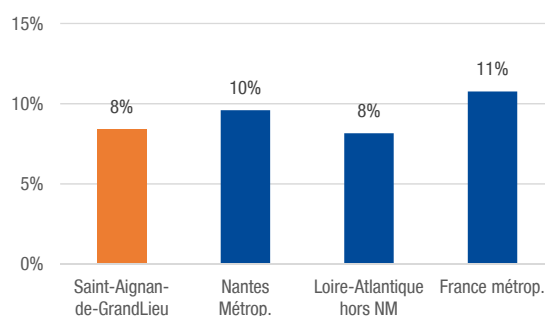
	St-Aignan-de-GdLieu	Nantes Métrop.	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Médecin généraliste ²	2,4%	3,8%	3,0%	4,6%
Chirurgien-dentiste ³	25%	28%	28%	33%
Soins de gynécologie ⁴ (parmi les femmes de 15-74 ans)	26%	25%	26%	25%

Source : DCIR/PMSI-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
 Champ : non-recours en secteur libéral, centres de santé ou en consultations externes (hôpitaux publics).
 1. Proportions standardisées sur l'âge.
 2. Y compris modes d'exercice particulier (SOS médecins, acupuncture, homéopathie...)
 3. Hors spécialiste de l'orthodontie faciale.
 4. Non-recours sur la période à un gynécologue, une sage-femme, et à un médecin généraliste pour un motif en lien avec un suivi gynécologique (cf. précisions encadré 5).

MÉDECIN TRAITANT

► En 2019, 8 % des Aignonais, âgés de 16 ans et plus, n'ont pas déclaré de médecin traitant (en activité). Ce taux prend en compte les individus qui n'ont déclaré aucun médecin traitant et ceux ayant déclaré un médecin traitant qui n'est plus en activité. Ce taux, inférieur à la moyenne nationale (11 %), doit toutefois être considéré avec précaution et est sans doute sous-estimé car, parmi les Aignonais ayant déclaré un médecin traitant, environ 3 % ont un médecin traitant exerçant en dehors du département.

FIG.16 Proportion¹ de personnes n'ayant pas déclaré de médecin traitant (en activité)² (2019)



Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
 Champ : bénéficiaires âgés de 16 ans et plus, tous régimes d'assurance maladie.
 1. Proportion standardisée sur l'âge.
 2. N'ayant pas déclaré de médecin traitant, ou ayant un médecin traitant qui n'est plus en activité.

Encadré 5. Recours aux soins des habitants. Éléments de méthode et définitions

L'ensemble des données de recours aux soins des habitants sont issues d'exploitations des données du SNDS (DCIR, PMSI). Elles concernent les bénéficiaires de tous les régimes d'assurance maladie (y compris Aide médicale d'État).

Concernant le **non-recours à des soins gynécologiques** (figure 15), celui-ci correspond au non-recours pendant trois années consécutives à :

- un gynécologue,
- une sage-femme,
- et à un médecin généraliste pour un motif en lien avec un suivi gynécologique,

c'est-à-dire ne pas avoir eu de remboursement d'une prestation spécifique [consultation contraception prévention, consultation/forfait IVG, surveillance de grossesse...], d'un acte traceur [frottis cervico-vaginal, colposcopie, pose/ablation d'un dispositif intra-utérin, échographie surveillance grossesse...] ou d'un traitement médicamenteux [contraceptifs, traitements hormonaux substitutifs, traitements infectieux...] réalisé ou prescrit par un médecin généraliste.

⁴ Hospitalisations directes dans un service de réanimation ou de soins intensifs.



PROFESSIONS DE SANTÉ DE PREMIER RECOURS À SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU

Démographie, activité et recours

Cette étude dresse un état des lieux de la démographie et l'activité des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes libéraux exerçant à Saint-Aignan-de-GrandLieu, ainsi que du recours des Aignonais à ces professionnels de santé.

Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

Hôtel de la région • 1 rue de la Loire • 44966 NANTES Cedex 9

Tél. 02 51 86 05 60 • accueil@orspaysdelaloire.com

www.orspaysdelaloire.com